

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 162

présenté par  
M. Piron, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 10**

Après le mot :

« des »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« dispositions prévues au sixième alinéa du L. 123-1-1, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.